

Initiative canadienne sur
la prévention des
homicides familiaux



**Établir des plans de sécurité avec les
populations vulnérables pour réduire le
risque de violence répétée et d'homicide
familial**



6^e mémoire sur les
homicides familiaux

Janvier 2019
www.cdhipi.ca

REMERCIEMENTS

L'Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein de populations vulnérables (ICPHFPV) présente son sixième mémoire, *Établir des plans de sécurité avec les populations vulnérables pour réduire le risque de violence répétée et d'homicide familial*. On y définit les stratégies de planification de la sécurité et on y souligne l'importance de protéger les femmes et leurs proches en établissant un plan de sécurité. On y aborde en détail la planification de la sécurité au sein des populations vulnérables, ainsi que les défis communs, les pratiques prometteuses et les enjeux émergents. On y fournit enfin des outils et ressources en matière de planification de la sécurité.

Citation suggérée :

Bader, D., Doherty, D., Dumont-Smith, C., Guruge, S., Nepinak, J., Porteous, T., Campbell, M., Straatman, A.L., & Dawson, M. (2019). *Établir des plans de sécurité avec les populations vulnérables pour réduire le risque de violence répétée et d'homicide familial*. Homicide familial (6). London (Ontario): Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein de populations vulnérables. ISBN: 978-1-988412-29-0

Merci pour votre évaluation!

Que pensez-vous du mémoire *Établir des plans de sécurité avec les populations vulnérables pour réduire le risque de violence répétée et d'homicide familial*? Faites-le nous savoir en répondant à ce petit sondage: https://uwo.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_5mszz4ZuA2rJthH

Vous pouvez télécharger ce mémoire à :

<http://cdhpi.ca/knowledge-mobilization>

L'ÉQUIPE DE L'ICPHFPV

CODIRECTEURS



Centre for the Study of
Social and Legal Responses to Violence

Myrna Dawson

Directrice du Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence, Université de Guelph

mdawson@uoguelph.ca



Centre for Research & Education on
Violence Against Women & Children

Peter Jaffe

Directeur des études du Centre for Research & Education on Violence against Women & Children (CREVAWC), Université Western

pjaffe@uwo.ca

ÉQUIPE DE GESTION

Julie Poon, Coordinatrice nationale de recherche (depuis 2018)

Marcie Campbell, Coordinatrice nationale de recherche (2015-2018)

Anna-Lee Straatman, Gestionnaire de projet

CONCEPTION GRAPHIQUE

Elsa Barreto, Spécialiste multimédia

TRADUCTION

Agnès Revenu

Cette recherche a bénéficié du soutien du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada



QU'EST-CE QUE LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ?

La sécurité des femmes confrontées à la violence conjugale et des enfants exposés à la violence familiale constitue un sujet de préoccupation fondamental. La planification de la sécurité implique l'établissement de stratégies spécifiques auxquelles peut recourir une femme pour protéger ses enfants et elle-même d'un partenaire ou ex-partenaire intime. (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Campbell, 2001; Murray et coll., 2015).

Un plan de sécurité peut comporter plusieurs stratégies, dont voici quelques exemples :



Préparer un plan d'évacuation



Préparer une valise d'urgence



Mettre de l'argent de côté



Faire des photocopies d'importants documents (p. ex., passeport, relevés bancaires, preuve de résidence)



Prendre des dispositions pour les animaux

Préparer un plan de sécurité demande en général d'instaurer un dialogue continu entre une femme et un prestataire de services familier du domaine de la violence familiale (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Murray et coll. 2015). La planification de la sécurité peut englober une gestion de cas continue, un suivi psychologique, un soutien juridique, ou encore un appel à une ligne d'écoute en cas de crise (Logan & Walker, 2018a). Des outils de planification de la sécurité autogérés sont également disponibles en ligne pour informer les femmes du niveau de risque qu'elles courent, pour améliorer la sécurité et pour encourager les femmes exposées à la violence familiale à chercher de l'aide. (Doherty, 2017; Glass et coll., 2010; Ford-Gilboe, 2017). Les approches en ligne autogérées permettent aux femmes de prendre des décisions éclairées sur leur sécurité. Les femmes peuvent ainsi utiliser un outil de planification de la sécurité en ligne par elles-mêmes ou aidées d'une personne de

confiance (p. ex., prestataire de services, membre de la famille, ami (Doherty, 2017).

L'Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein de populations vulnérables (ICPHFPV) définit la planification de la sécurité comme les stratégies visant à protéger une femme et ses proches (enfants p. ex.). Ces stratégies comprennent entre autres l'éducation des femmes sur les risques qu'elles courent, un changement de domicile, des mesures pour s'échapper et s'établir ailleurs, une alarme avec une cote d'alerte supérieure pour faire intervenir la police, une modification des conditions de travail ou des articles tout prêts pour quitter le domicile en cas d'urgence, accompagnés d'une liste des coordonnées de ressources locales en matière de violence familiale.

La planification de la sécurité diffère de l'évaluation de risque et de la gestion de risque. En effet, l'évaluation de risque sert à cerner les facteurs de risque présents et à évaluer le potentiel de violence répétée ou d'homicide; la gestion de risque, en revanche, est habituellement effectuée par un prestataire de services à partir des renseignements dont il dispose sur l'agresseur ou la femme concernée. La planification de la sécurité a un lien avec l'évaluation de risque, parce que ses stratégies portent sur les facteurs de risque relevés. La gestion de risque implique de mettre en place des stratégies pour réduire le risque que l'agresseur recoure à la violence (p. ex., surveillance étroite, traitement contre la toxicomanie).

Les stratégies de planification de la sécurité concernent la femme, les stratégies de gestion de risque l'agresseur. Il est donc important que les stratégies de planification de la sécurité et de gestion de risque ne se contrecarrent pas. Pour en apprendre davantage sur l'évaluation de risque et sur la gestion de risque, veuillez vous reporter au 2e mémoire de l'ICPHFPV, *L'évaluation des risques de violence familiale : Pour mieux orienter la planification de la sécurité et la gestion des risques*.

POURQUOI UN PLAN DE SÉCURITÉ?

La planification de la sécurité permet aux femmes d'évaluer leur situation et de déterminer leurs besoins à long et à court termes. Parler avec une femme de sa sécurité l'aide à envisager diverses options et stratégies auxquelles elle peut recourir pour assurer sa protection et celle de ses enfants (Campbell, 2001; Doherty, 2017). La planification de la sécurité est importante pour les femmes exposées à la violence familiale, car elle les aide à envisager ce qu'elles peuvent faire avant qu'une situation violente survienne. Les recherches indiquent que la planification de la sécurité offre aux femmes un sentiment de contrôle sur leur vie (Kulkarni et coll., 2012; Riddell et coll., 2009).

Avoir un plan de sécurité motive [et] nous convainc qu'on peut y arriver.

(Riddell et al., 2009: 147)

SUGGESTIONS DE PRATIQUES ENTOURANT LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ DES FEMMES EXPOSÉES À LA VIOLENCE FAMILIALE

LA DÉFENSE DES DROITS DÉFINIE PAR LES FEMMES

La défense des droits, telle que définie par les femmes, implique de considérer qu'une femme est la plus apte à gérer sa propre situation et de l'outiller pour prendre le contrôle de sa vie. Cette approche tient ainsi compte de ses points de vue et besoins, ainsi que de son accès aux ressources (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Davies, 2009). Les recherches indiquent que la création d'un plan de sécurité doit reposer sur un partenariat entre une femme et un prestataire de services (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Murray et coll., 2015). Une étude a ainsi révélé que ce type de collaboration amenait les femmes à utiliser davantage leur plan de sécurité (Logan & Walker, 2018a).

Les victimes ont des besoins, des exigences, des ressources et des sentiments concurrents qui peuvent – et le font – influencer la mise en œuvre du plan, et dans quelle mesure.

(Logan & Walker, 2018b: 222)

LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ EST PLUS QU'UNE STRATÉGIE DE SORTIE

Dans le passé, les prestataires de services planifiaient la sécurité des femmes exposées à la violence familiale uniquement en fonction de la violence physique, et en leur demandant souvent de mettre fin à la relation. Désormais, certains prestataires de services reconnaissent que cette mesure ne constitue pas nécessairement une solution pratique ni même souhaitable pour toutes. Il convient de mettre en place des stratégies pour réduire sans attendre le risque de violence, physique ou non, en tenant compte de la fréquence et du type de contact entre la femme et l'agresseur (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Davies, 2009).

UN PLAN DE SÉCURITÉ PERSONNALISÉ POUR CHAQUE FEMME

L'expérience qu'une femme a de la violence familiale lui est propre. Son positionnement social (race/ethnicité, statut socioéconomique, indigénéité, situation géographique, nationalité) influe sur ses peurs, les risques courus, la façon dont elle réagit à la violence et les stratégies auxquelles elle a recours pour se protéger de la violence (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Lindhorst et coll., 2005). Rédiger le plan de sécurité en indiquant de façon claire et spécifique les stratégies adaptées à ses risques et besoins peut accroître son utilisation. Il est également bon d'expliquer comment adapter les stratégies, selon la situation et l'endroit (Murray & Graves, 2012).

Aucune stratégie visant à mettre fin à la violence ne peut convenir à toutes les femmes, et partir ne saurait constituer la seule option légitime [...] proposée pour aider les femmes à trouver des réponses pragmatiques et viables.

(Lindhorst et al., 2005: 347)

COLLABORATION ET COORDINATION PARMIS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Les familles affectées par la violence familiale ont souvent à traiter avec de multiples systèmes et organismes publics. Chacun de ces organismes possède des renseignements sur les circonstances du cas et les risques en présence. Étant donné que les prestataires de services ont tendance à travailler de façon isolée, certains renseignements cruciaux risquent donc de « passer au travers des mailles du filet ». La collaboration et la coordination entre les divers systèmes et prestataires de services peuvent consolider le réseau de sécurité des femmes et des enfants grâce au partage d'information, en faisant en sorte que tous travaillent dans le même sens (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; CCWS & EVA BC, 2011).

AIGILLER LES FEMMES DE FAÇON EFFICACE

Il est important que les prestataires de services qui travaillent avec des femmes exposées à la violence familiale soient au fait des services offerts dans la collectivité et s'assurent qu'ils sont appropriés à chacune (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Campbell, 2001). Certains organismes possèdent des critères d'admissibilité ou certaines conditions pour pouvoir accéder aux services. Par exemple, en Ontario, il faut satisfaire au test de viabilité financière afin de pouvoir bénéficier d'une représentation juridique financée par la province pour les affaires d'ordre familial ou criminel, ou se rapportant au statut d'immigrant ou de réfugié (Aide juridique Ontario). Il est donc déterminant que les prestataires de services connaissent ces conditions et qu'ils en informent la femme quand ils l'orientent (Davies, Lyon &

Monti-Catania, 1998).

Il peut s'avérer nécessaire d'être proactif pour recommander des services aux femmes exposées à la violence familiale, surtout dans les situations qui présentent un risque élevé. Ceci implique par exemple de contacter une personne particulière dans l'organisme référé et de développer avec elle un lien personnel pour accélérer la procédure, ou de se rendre à l'organisme avec la femme (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998).

Il est recommandé d'obtenir le consentement d'une femme avant de la référer, car cela montre qu'on respecte son indépendance. Il est tout aussi important de respecter sa décision de ne pas traiter avec un service particulier, à moins que la loi ne l'exige (Davies, Lyon & Monti-Catania, 1998; Campbell, 2001).

FORMER DES PRESTATAIRES DE SERVICES NON TRADITIONNELS

Certaines femmes exposées à la violence familiale n'ont pas accès aux services traditionnels en matière de violence familiale (p. ex., organismes publics spécialisés, police, services d'aide aux victimes). Il est donc important de former des prestataires de services non traditionnels (responsables religieux, travailleurs des services ethnoculturels et d'établissement, prestataires de soins de santé p. ex.) aux facteurs de risque et à la planification de la sécurité, de sorte qu'ils puissent les aider en travaillant directement avec elles ou en les référant à un autre service (Campbell, 2004; Lindhorst et coll., 2005).



LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS VULNÉRABLES

Cette partie présente certains des défis et des pratiques prometteuses relevés au cours de la recherche, en ce qui a trait à la planification de la sécurité des populations vulnérables– en particulier les femmes qui habitent dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques; les femmes autochtones; les immigrantes et les réfugiées; et les enfants exposés à la violence familiale.

FEMMES RÉSIDANT DANS DES COLLECTIVITÉS RURALES, ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES

Défis

- Disponibilité limitée des aides et services sociaux; accès limité aux transports
- Confidentialité entourant l'emplacement des services liés à la violence familiale
- Relations duelles entre la femme ou l'agresseur et les prestataires de services
- Présence d'armes à feu (fusils) dans les maisons situées en milieu rural
- Dépendance des femmes vis-à-vis de la ferme pour assurer leur subsistance

Habituellement, il existe peu de services en matière de violence familiale dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques (Anderson et coll., 2014; Shepherd, 2001). Les femmes qui y habitent doivent souvent parcourir de longues distances pour obtenir des services et du soutien al., 2011). Ceci leur est d'autant plus difficile qu'il faut un véhicule pour s'y rendre, ce qui coûte cher et demande du temps.

Les organismes de violence familiale dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques cherchent à assurer l'équilibre entre la communication des services offerts aux femmes et la nécessité de ne pas divulguer aux agresseurs des renseignements tels que l'emplacement des services liés à la violence familiale, en particulier les services résidentiels (p. ex., refuges). Ceci est essentiel dans ces régions (Macy et coll., 2010) puisque, compte tenu de taille restreinte de la population et des liens étroits au sein de ces collectivités, un agresseur peut facilement localiser une femme qui a fui une

situation violente.

Les relations duelles désignent les situations dans lesquelles un prestataire de services connaît personnellement la femme ou l'agresseur (Pugh, 2006). Ces relations sont difficiles, car elles génèrent un conflit d'intérêts. Par conséquent, la femme risque de ne pas demander d'aide, de ne pas dire au prestataire de services qu'elle subit de la violence ou de ne pas dévoiler des renseignements importants sur sa situation (Logan & Walker, 2018b). Étant donné que les habitants de collectivités rurales, éloignées et nordiques se connaissent souvent, une femme peut être exposée à une violence répétée ou se trouver en danger de mort si un prestataire de services communique des renseignements à quelqu'un qui connaît bien l'agresseur (Logan & Walker, 2018b).

Au Canada, il existe dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques un taux élevé de possession d'armes à feu (ministère de la Justice, 2015; Doherty & Hornosty, 2008), fruit d'une longue tradition culturelle, et il peut donc ne pas être judicieux de les confisquer. Des femmes exposées à la violence familiale dans l'est du Canada ont ainsi révélé ne pas vouloir solliciter la protection de la police, parce qu'elles craignaient que l'agresseur se venge si la police confisquait ses armes à feu (Doherty & Hornosty, 2008).

Les femmes qui habitent dans une ferme constituent un sous-groupe démographique particulier dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques (Doherty & Hornosty, 2008). Ce sont souvent elles qui prennent soin des animaux, et certaines comptent sur la vente de bétail et d'autres produits et équipements de la ferme (fruits et légumes, terrains, etc.) comme source principale de revenus. Elles hésitent donc à quitter leur partenaire violent, de peur de perdre leur intérêt financier dans la ferme, et que les animaux en pâtissent (Barton et coll., 2015; YMCA Canada, 2009).

Il est difficile d'assurer la sécurité des victimes dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques où les abris, centres de crise et autres soutiens sont souvent en nombre dangereusement limité, et où des armes sont conservées pour la chasse ou la subsistance.

(Dickinson-Gilmore, 2014: 433)

PRATIQUES PROMETTEUSES

- Relever les sources formelles et informelles de soutien pour les femmes
- Faire preuve de créativité en concevant un plan de sécurité avec les femmes des collectivités rurales, éloignées et nordiques
- Tenir compte des animaux dans les plans de sécurité
- Prévoir des stratégies de planification de la sécurité pour rester dans la relation

Puisqu'il peut être difficile pour les femmes des collectivités rurales, éloignées et nordiques de trouver de l'information sur les services de violence familiale, il est important de les informer des services et aides, officiels et non officiels, qu'elles pourraient solliciter (Dudgeon & Evanson, 2014). Relever les services et aides disponibles peut être particulièrement utile pour les femmes qui demandent de l'aide en cas de situation violente. Il est nécessaire d'adopter de multiples stratégies pour informer les femmes de ces régions des services en matière de violence familiale. Mentionnons à cet effet les pages Hotpeach (www.hotpeachpages.net), un répertoire international d'organismes spécialisés dans la violence familiale – y compris au Canada.

Compte tenu de la faible présence de services liés à la violence familiale et des difficultés que posent les transports, il convient de faire preuve de créativité pour planifier la sécurité des femmes résidant dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques. Une infirmière a par exemple découvert qu'une agricultrice avec laquelle elle travaillait avait préparé un endroit secret où se cacher si elle se sentait en danger (Evanson, 2006); un prestataire de services peut pour sa part rencontrer une femme à un endroit où elle se rend régulièrement, comme un édifice gouvernemental, une épicerie, un salon de coiffure ou un cabinet médical.

Les animaux sont importants dans les plans de sécurité des femmes, car ils font partie intégrante de la vie sociale et culturelle dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques. Les prestataires de services liés à la violence familiale peuvent envisager de s'allier à des organismes de protection des animaux pour implanter des programmes qui assureront la sécurité des animaux de grande taille, comme les vaches, les chevaux et les moutons. Il est nécessaire d'adopter des politiques pour accorder la garde et établir l'appartenance des animaux quand une femme quitte une relation violente (Doherty & Hornosty, 2008).

Les femmes des collectivités rurales, éloignées et nordiques ont souvent tissé des liens solides avec leur communauté, leur famille et leur propriété (Doherty & Hornosty, 2004; Wendt & Hornosty, 2010). Quitter l'agresseur peut donc ne pas s'avérer pratique ni même souhaitable pour elles. La planification de la sécurité avec celles d'entre elles qui restent dans la relation nécessite des stratégies pour augmenter la sécurité dans la relation. Veuillez consulter à ce sujet « Vivre dans une relation violente : Stratégies pour assurer sa sécurité » dans la partie Outils et ressources.

LES FEMMES AUTOCHTONES

Défis

- Faible présence des services en matière de violence familiale et de soutiens tenant compte des réalités culturelles
- Méfiance à l'égard des instances gouvernementales, en particulier du système de protection de l'enfance et du système de justice pénale (police p. ex.)
- Désautonomisation des collectivités autochtones
- Différences de langage pour parler de la violence familiale
- Code du silence autour de la violence conjugale
- Mauvaises conditions de vie (surpopulation, vie avec la famille élargie)

Au Canada, une proportion importante de femmes et de filles autochtones vit dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques (Dickson-Gilmore, 2014; Condition féminine Canada, n.d.). Les femmes autochtones ont un accès limité aux services résidentiels dans le domaine de la violence familiale (p. ex., refuges et maisons d'hébergement) et aux services sociaux

(Pauktuutit Inuit Women's Association, 2005; Dickinson-Gilmore, 2014; Cripps, 2007). De plus, il n'existe pas encore d'outils de planification de la sécurité adaptés aux réalités culturelles des femmes autochtones qui soient éprouvés et largement diffusés (C. Dumont-Smith, communication personnelle, 30 janvier 2018).

Les services en matière de violence familiale se développent de plus en plus et sont dispensés par des prestataires de services non autochtones, qui possèdent une vision individualiste (Sue & Sue, 1999; Donnelly et coll., 2005). Nombreux sont les Autochtones qui perçoivent la sécurité de façon holistique, c'est-à-dire incluant l'ensemble de la famille et de la collectivité locale (Cripps, 2007; Richardson/Kinewesquao, 2016). Dans cet esprit, plusieurs femmes autochtones ont déclaré qu'il était important pour leur propre sécurité d'assurer la guérison des hommes autochtones (Richardson/Kinewesquao, 2016). Les plans de sécurité qui ne portent que sur la femme et/ou ses enfants peuvent donc se révéler inappropriés.

Un grand nombre d'Autochtones se méfient des organismes gouvernementaux, qui ont joué un rôle déterminant au cours de la colonisation du Canada; cette colonisation renvoie à l'oppression systémique des peuples autochtones par le gouvernement fédéral, par le biais de lois et de pratiques telles que la Loi sur les Indiens de 1876 et la « rafle des années soixante ». La colonisation était une tentative du gouvernement canadien d'assimiler par la force les peuples autochtones à la population eurocanadienne et de commettre un génocide culturel. La colonisation a endommagé le lien de ces peuples à leur terre, à leurs pratiques culturelles, à leur langue et à leur savoir (Commission de vérité et de réconciliation, 2015; Brassard et coll., 2015).

De nombreux Autochtones ont peur de la police, qui a retiré les enfants autochtones de leur famille pour les placer dans les pensionnats. Les Autochtones ont subi de la violence physique et sexuelle pour s'être exprimés dans leur langue, avoir parlé de leur patrimoine autochtone et avoir endossé leur culture au sein du système des pensionnats. En outre, pendant la rafle des années 1960, la police a retiré des enfants autochtones de leur famille et les a intégrés au système de protection de l'enfance. Les peuples autochtones craignent donc particulièrement le secteur de la protection de l'enfance (Commission de vérité et de réconciliation, 2015; Enquête

nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017; Brassard et coll., 2015; Irvine, 2009).

Les femmes et les filles autochtones sont exposées au racisme et au sexisme par le biais de la violence sexiste. Des entretiens réalisés avec des membres de la famille de femmes et de filles disparues ou assassinées au Canada ont révélé des pratiques politiques discriminatoires et une dévalorisation de leur vie. (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2017; Human Rights Watch 2017; 2013).

Les femmes autochtones peuvent ne pas employer le même langage que les prestataires de services (p. ex. violence familiale, agression sexuelle, viol) pour parler de la violence causée par un partenaire intime. Une femme autochtone peut donc s'exprimer d'une façon qui n'est pas comprise par le prestataire de services. Savoir comment les femmes autochtones parlent de la violence entre partenaires intimes et connaître les contextes historique, socioéconomique, politique et colonial entourant la demande d'aide est essentiel pour travailler avec ces populations (Cripps, 2007; J. Nepinak, communication personnelle, mars 2018).

Les peuples autochtones vivent dans des conditions difficiles (YMCA, 2009; C. Dumont-Smith, communication personnelle,

30 janvier 2018). Il existe une pénurie d'hébergements dans de nombreuses collectivités canadiennes. De plus, les Autochtones vivent souvent avec leur famille élargie, et de nombreux foyers sont ainsi surpeuplés (Terzon, 2016; Shepherd, 2001). Les femmes autochtones victimes de violence conjugale peuvent donc ne pas être en mesure de vivre seules ou d'aller habiter chez d'autres membres de la famille (Terzon, 2016). Par ailleurs, quitter leur communauté n'est pas une solution optimale elles, puisqu'elles entretiennent des liens étroits avec leur terre et la communauté dans laquelle elles vivent (Shepherd, 2001).

PRATIQUES PROMETTEUSES

- Augmenter les services et soutiens adaptés aux réalités culturelles
- Augmenter la présence d'espaces sécuritaires quand on travaille avec les peuples autochtones
- Adopter des approches tenant compte des traumatismes et axées sur la guérison de la communauté
- Restaurer la dignité des peuples autochtones

La sensibilité culturelle est importante pour planifier leur sécurité avec les femmes autochtones exposées à la violence conjugale (Richardson, 2016; Richardson & Wade, 2010). De nombreux Autochtones perçoivent le

monde de façon holistique, ce qui signifie que le mental est relié au spirituel et au physique. Une approche holistique pour planifier la sécurité est « centrée sur le client ou sa famille, et fait appel à la réciprocité, à l'empathie, au décentrage du travailleur, et à la mise en valeur de la perspective de la cliente, de son expérience de vie et des moyens qu'elle a pris pour résister aux mauvais traitements et préserver sa dignité » (Richardson/Kinewesquao, 2016: 251, traduction libre). Planifier avec des femmes autochtones leur sécurité peut donc requérir diverses stratégies englobant les aspects physique, psychologique, affectif, spirituel et culturel des victimes, de leur famille et de la collectivité, sans oublier les processus de justice réparatrice et communautaire (Dickson-Gilmore, 2014; Richardson/Kinewesquao, 2016).

STRATÉGIES POUR AMÉLIORER LA SENSIBILITÉ CULTURELLE ET LES ESPACES SÉCURITAIRES

- Tenir compte des points de vue des Autochtones en matière de prévention de la violence familiale et d'intervention, en particulier du savoir des universitaires, dirigeants, défenseurs de droits et collectivités autochtones (Yuan et coll., 2014).
- Fournir un accès aux soutiens culturels et au mentorat, y compris aux espaces culturels sacrés, au savoir, à l'enseignement, et à la purification et autres cérémonies autochtones (J. Nepinak, communication personnelle, mars 2018).
- Collaborer avec les aînés et les inviter à participer au processus de planification de la sécurité ou à établir un plan de sécurité avec une femme autochtone (Riel, 2014). De nombreux aînés ont « transcendé la violence et se sont guéris » et ils peuvent s'appuyer sur leur expérience personnelle pour amener d'autres membres de leur communauté à se guérir des séquelles de la violence (Dickson-Gilmore, 2014: 433-4). Il arrive toutefois que des femmes autochtones ne veuillent pas impliquer d'aîné de leur communauté de crainte de créer un conflit d'intérêts s'ils ont une relation personnelle; il est donc important d'obtenir le consentement de la femme au préalable.
- Encourager l'embauche de personnel autochtone dans les organismes d'aide en matière de violence familiale pour établir des rapports de confiance et offrir aux femmes autochtones et à leur famille la possibilité de travailler avec un prestataire de services autochtone (Pauktuutit Inuit Women's Association, 2005).
- Permettre aux femmes autochtones de décider de quoi elles veulent discuter et jusqu'à quel point confier leur expérience de violence familiale et de traumatisme intergénérationnel, afin de ne pas agir de façon paternaliste et de ne pas se poser en expert de leur vie (Richardson & Reynolds, 2014).
- Il revient aux prestataires de services non autochtones de s'informer de l'histoire et des effets de la colonisation et du génocide culturel des peuples autochtones au Canada, afin d'améliorer le soutien apporté et la sécurité des femmes autochtones avec lesquelles ils travaillent (Richardson & Reynolds, 2014).
- Expliquer votre culture et vos privilèges à une femme autochtone montre que votre position sociale est afférente à votre interaction; cela peut l'aider à se sentir plus en sécurité, parce qu'elle ne partira pas du principe que vous êtes « normal » (Richardson & Reynolds, 2014).
- Avoir des conversations ouvertes et régulières sur les moyens d'augmenter la sécurité peut aider une femme autochtone à se retirer de la conversation à tout moment si elle en a envie, sans craindre les répercussions (Richardson & Reynolds, 2014).

Il est nécessaire d'adapter les aspects culturels des outils et stratégies de planification de la sécurité aux divers groupes autochtones pour en améliorer le bien-fondé aux yeux des femmes (C. Dumont-Smith, communication personnelle, 30 janvier 2018). Il existe environ 676 communautés autochtones au Canada, parmi lesquelles 615 Premières Nations (Statistique Canada, 2008), 53 communautés inuites (Inuit Tapriit Kanatami, 2018), et 8 métisses (Conseil général des établissements métis, 2018). Chaque communauté possède sa propre culture.

La guérison et l'éducation de la collectivité passent par des approches tenant compte des traumatismes pour sensibiliser toutes les parties prenantes aux effets de la violence et des interventions en matière de violence familiale. Pour planifier la sécurité, il est important de connaître les expériences passées et présentes des femmes autochtones, y compris l'incidence de la colonisation et du système des pensionnats, ainsi que la perte de la langue, de la culture, des cérémonies et de l'influence de la famille traditionnelle, (J. Nepinak, communication personnelle, mars 2018).

Il peut être utile de restaurer la dignité des peuples autochtones, de reconnaître les humiliations qu'ils ont subies dans le passé en raison de la colonisation ou des interactions avec d'autres prestataires de services dès la première rencontre avec les femmes autochtones et leur famille pour planifier leur sécurité (Richardson & Wade, 2010; Richardson & Reynolds, 2014). Voici quelques exemples de questions à poser :

- Comment va tout le monde maintenant?
- À quoi ça ressemble quand tout le monde s'entend bien dans votre famille?
- Est-ce que c'est votre première rencontre avec des travailleurs des services de la protection de l'enfance?
- Si on se trompait complètement et qu'on faisait du mauvais travail aujourd'hui, à quoi ça ressemblerait?

Ces questions peuvent instaurer la confiance et encourager la divulgation d'actes de violence familiale (Richardson/Kinewesquao, 2016). Faire appel à une pratique basée sur les réactions peut aussi améliorer l'implication des femmes autochtones et contribuer à restaurer leur dignité. Les prestataires de services qui font appel à ce type de pratique peuvent demander à une femme autochtone comment elle a réagi à l'acte

de violence, de façon à rendre hommage à sa capacité de résistance, à son ingéniosité et à sa créativité (Richardson & Wade 2010; Richardson & Reynolds, 2014). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous référer aux documents *Islands of Safety* de Richardson and Wade (2010) et *Structuring Safety in Therapeutic Work Alongside Indigenous Survivors of Residential Schools* de Richardson & Reynolds, 2014.

LES IMMIGRANTES ET LES RÉFUGIÉES

Les immigrantes et les réfugiées partagent de nombreux points communs pour s'établir dans un nouveau pays. La cause de leur migration constitue toutefois une différence fondamentale entre les deux groupes. Le statut d'immigrante ou de réfugiée d'une femme influe sur ses besoins, son accès aux services sociaux financés par des fonds publics et sa disposition à solliciter l'aide de la police. Les réfugiées ont fui leur pays d'origine de peur d'être persécutées (gouvernement du Canada, 2017; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017). Nombre d'entre elles proviennent de pays déchirés par la guerre et ont été confrontées à la violence politique, la violence sexuelle, la persécution religieuse ou des catastrophes naturelles. Les immigrantes, en revanche, ont choisi de s'établir au Canada pour étudier, travailler ou vivre de façon permanente avec leur famille. Il arrive néanmoins que des immigrantes viennent au Canada pour des raisons indépendantes de leur volonté, par exemple en cas de violence commise par un membre de leur famille à leur encontre (Bhuyan, Shim & Velagapudi, 2010). De façon générale, les immigrantes exercent un plus grand contrôle que les réfugiées sur le choix de l'endroit et du moment de la migration (gouvernement du Canada, 2017; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017).

Défis

- Différences sociales et culturelles associées aux expériences de violence
- Barrière de la langue
- Changements fréquents apportés aux lois sur l'immigration
- Violence et traumatismes prémigratoires
- Peur ou méfiance vis-à-vis des services publics et de la police

En raison de leur statut légal et de leur culture, les immigrantes et les réfugiées rencontrent des difficultés pour trouver et recevoir de l'aide en matière de violence familiale (Sokoloff & Dupont, 2005). Par exemple, une immigrante d'une culture collectiviste peut subir de la violence de la part de ses beaux-parents et de son partenaire masculin, ou une réfugiée avoir subi un traumatisme prémigratoire qui n'a pas été traité. Puisque les services liés à la violence familiale s'appuient sur les expériences et sur les croyances socioculturelles de femmes blanches nées au Canada, ces services peuvent ne pas convenir autant aux immigrantes et les réfugiées (Bui, 2003; Guruge & Humphreys, 2009).

La plupart des services en matière de violence familiale étant préparés et offerts en anglais ou en français, ils peuvent ne pas être facilement accessibles aux femmes dont ce n'est pas

la langue maternelle (Guruge & Humphreys, 2009). C'est également le cas des documents légaux, ce qui nuit à la compréhension, de la part des immigrantes et des réfugiées, des lois canadiennes et de leurs droits légaux (Bui, 2003). Les immigrantes et les réfugiées peuvent nécessiter un interprète professionnel, souvent difficile à obtenir dans des délais raisonnables (Guruge & Humphreys, 2009). Il est par ailleurs important de tenir compte des différents niveaux de maîtrise de la langue du pays d'accueil parmi les immigrantes et les réfugiées. Une immigrante peut avoir choisi de s'établir au Canada parce qu'elle maîtrise bien l'anglais ou le français ou qu'elle a pris des cours au préalable, alors qu'une réfugiée est moins susceptible de connaître la langue d'accueil à son arrivée. Il peut donc s'avérer plus difficile pour les réfugiées que pour les immigrantes d'accéder aux services liés à la violence familiale.

RESSOURCES MULTILINGUES EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAMILIALE

- **La maltraitance est inacceptable peu importe la langue** a été conçu par le ministère de la Justice; on peut le télécharger en 11 langues : l'arabe, le chinois (traditionnel), le dari, le coréen, le punjabi, le russe, le somali, l'espagnol, le tamoul et l'ourdou. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/fa-fe/index.html>
- **VictimLinkBC** est une ligne téléphonique multilingue ouverte 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour les victimes de violence familiale et de violence sexuelle en Colombie-Britannique et au Yukon. Cette ligne ATS fournit des renseignements et des orientations aux victimes de crime en 110 langues, dont 17 langues autochtones nord-américaines. Le numéro sans frais est le suivant : 1-800-563-0808.
- **Vivez en sécurité, mettez fin à la violence** a été conçu par la Legal Services Society de la C.-B. Il offre de l'information, entre autres sur la planification de la sécurité, pour quitter une relation violence. La publication est disponible en six langues : l'anglais, le français, l'espagnol, le chinois (simplifié et traditionnel, le farsi et le punjabi). lss.bc.ca/publications/pub.php?pub=494

Les lois sur l'immigration changent continuellement, ce qui complique la tâche des prestataires de services déjà surchargés de travail pour rester à jour sur les droits légaux des immigrantes et les réfugiées confrontées à la violence familiale (Bhuyan, 2013). De même, il est difficile pour les immigrantes et les réfugiées d'obtenir l'information la plus récente sur leurs droits légaux (Bui, 2003; Erez 2009). Pourtant, il est essentiel de comprendre les droits légaux de ces femmes, puisque cela influe sur leur capacité à assurer leur sécurité, notamment en obtenant les services de soutien officiels.

Nombre d'immigrantes et de réfugiées craignent la police et les organismes gouvernementaux, mais pour différentes raisons. Les immigrantes sans papiers peuvent vouloir éviter tout contact avec la police et les organismes publics, parmi lesquels les services en matière de violence familiale, par peur d'être déportées (Moynihan et coll., 2008). Les réfugiées, pour leur part, ont souvent subi un traumatisme prémigratoire et éventuellement de la brutalité policière dans leur pays d'origine, ce qui peut les rendre méfiantes vis-à-vis de la police.

LE SAVIEZ-VOUS?

Il existe cinq villes refuges au Canada : Toronto, Hamilton, London, Montréal et Vancouver. Ces villes accordent aux citoyens sans papiers accès à des services municipaux financés par des fonds publics, sans avoir à craindre d'être détectés, détenus ou déportés (Congrès du travail du Canada, 2015).

PRATIQUES PROMETTEUSES

- Collaborer avec les services multiculturels (p. ex., responsables religieux et culturels)
- Traduire les documents sur la violence familiale dans la langue maternelle de la femme
- Tenir compte du statut migratoire dans la collaboration avec les immigrantes et les réfugiées
- Aider les femmes à assurer leur indépendance financière

Quand on travaille avec des immigrantes et les réfugiées confrontées à la violence familiale, la collaboration entre les prestataires de services traditionnels en matière de violence familiale et les services multiculturels peut améliorer la réceptivité culturelle (Sokoloff & Dupont, 2005; Thurston et coll., 2013). Des pratiques sensibles à la culture respectent les liens qu'entretiennent les femmes avec leur famille, leur culture et leur communauté (Justice Institute of British Columbia, 2007). Les responsables religieux et culturels peuvent constituer de précieuses ressources dans les rapports avec les immigrantes et les réfugiées de milieux culturels différents. Les stratégies sensibles à la culture devront être adaptées à chaque femme. Quoi qu'il en soit, il est important d'obtenir le consentement d'une femme avant d'impliquer un responsable religieux ou culturel, car cela risque de générer un conflit d'intérêt.

Par ailleurs, il convient dans la mesure du possible de communiquer l'information sur la violence familiale et autres services et soutiens pertinents par oral et par écrit dans la langue maternelle de la femme (Moynihan et al 2008). La traduction peut aider les immigrantes et les réfugiées à se sentir plus à l'aise avec les prestataires de services en matière de violence familiale (Bui, 2003). Il est recommandé, quand on cherche un

traducteur, de s'assurer qu'il connaît le domaine de la violence familiale (Justice Institute of British Columbia, 2007), et de tenir compte des liens communautaires qu'il pourrait entretenir et qui pourraient influencer l'interaction, par exemple s'il existe un lien personnel avec l'agresseur (membre de la famille ou ami par exemple).

Il est important de tenir compte du statut légal pour concevoir un plan de sécurité avec les immigrantes, surtout si elles sont sans papiers ou si elles sont parrainées par l'agresseur. Il faut aussi développer un lien de confiance avec les immigrantes et les réfugiées, de façon à ce qu'elles se sentent libres de parler de leur statut. Les recherches mettent en garde les prestataires de services contre les politiques qui prônent la discrétion, parce que celles-ci peuvent avoir des conséquences imprévues (Bhuyan, Shim & Valgapudi, 2010). Par exemple, les femmes et enfants sans papiers qui résident dans un refuge peuvent désormais être déportés en raison du mandat émis par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en février 2011, qui autorise les agents d'immigration à se rendre dans les refuges de femmes pour localiser et déporter les résidentes « non autorisées » (Abji, 2016). S'assurer les services d'un avocat spécialiste de l'immigration peut renforcer la confiance des immigrantes et des réfugiées et atténuer leurs craintes. Le statut d'une immigrante et son parrainage influent sur ses peurs, son accès aux services sociaux et ses droits légaux (CCWS & EVABC, 2011).

ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE FAMILIALE

Défis

- Divers niveaux de développement et facultés intellectuels et physiques
- Tension entre les secteurs de la protection des femmes et de la protection de l'enfance

Il est difficile de planifier la sécurité des enfants exposés à la violence familiale, en raison du caractère unique du développement intellectuel et physique et du niveau de communication verbale de chacun d'eux. L'adaptation des méthodes et des stratégies de planification de la sécurité des enfants requiert une connaissance et une formation dans le domaine du développement de l'enfant (Chanmugam & Hall, 2012; Kress et coll., 2012).

Les recherches existantes font état de tensions entre les secteurs de la protection des femmes et de la protection de l'enfance, en raison de mandats concurrents (Waugh & Bonner, 2002; Hester et coll., 2007). Les organismes spécialisés dans la violence contre les femmes cherchent à outiller les femmes pour les amener à prendre des décisions éclairées, les considérant donc comme la priorité principale. S'ils peuvent expliquer aux mères comment assurer la protection de leur(s) enfant(s), ils ne planifient en général pas la sécurité des enfants directement (Hester et coll., 2007). En revanche, les organismes de protection de l'enfance cherchent avant tout à protéger les enfants de la violence perpétrée par un parent ou un gardien et planifient la sécurité directement autour de l'enfant (Radford et coll., 2006). La planification de la sécurité des enfants qui en résulte est donc distincte de celle de la mère.

La sécurité d'un enfant dépend directement de celle de sa mère.

PRATIQUES PROMETTEUSES

- Coordonner et faire collaborer les services de protection des mères et ceux de la protection de l'enfance
- Adapter le plan de sécurité à l'âge et au développement de l'enfant
- Expliquer aux enfants que la violence n'est pas de leur faute et qu'ils ne sont pas responsables de la protection des adultes

Il est important d'augmenter la coordination et la collaboration entre les organismes de protection des mères et ceux de la protection des enfants exposés à la violence familiale, parce que la sécurité des enfants dépend directement de celle de leur mère (Shlonsky & Friend, 2007; Wendt et coll., 2015), mais aussi de redéfinir la notion de réussite, pour réduire la tension entre les deux types d'organismes. Enfin, il serait utile d'adopter une approche axée sur la réduction de la violence à l'encontre des femmes et des enfants, plutôt que sur son élimination totale (Shlonsky & Friend, 2007).

Il convient par ailleurs d'aborder la sécurité en tenant compte de l'âge et du développement de l'enfant, et d'employer de multiples méthodes pour répondre aux divers besoins des enfants et des jeunes confrontés à la violence familiale (Chanmugam & Hall, 2012). Les méthodes et les modes de prestation peuvent inclure une combinaison d'activités psycho-éducatives comme des plans de leçon, des jeux, des questionnaires, des rédactions, des dessins, des jeux de rôle et du coloriage (Horton et coll., 2014; Chanmugam & Hall, 2012).

Enfin, il est essentiel d'expliquer clairement et effectivement aux enfants qu'ils ne sont pas responsables d'assurer la sécurité des membres de leur famille et qu'il leur revient uniquement de prendre soin de la leur. Les enfants et les jeunes doivent comprendre qu'ils ne devraient pas intervenir quand des adultes se disputent à la maison (Horton et coll., 2014; Chanmugam & Hall, 2012; Sillito & Salari, 2011).

ENJEUX ÉMERGENTS DANS LA PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE PAR LES AGRESSEURS

Les appareils technologiques permettent aux agresseurs de rester en contact avec une femme et de suivre ses activités quotidiennes. Ils utilisent des logiciels d'espionnage pour accéder à leur téléphone cellulaire sans leur autorisation et peuvent ainsi consulter leurs appels, leurs textos, leurs courriels et leur présence sur les médias sociaux. Les plateformes de médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, etc.) servent aussi à harceler et à suivre les femmes (Dimond et coll., 2011; Woodlock, 2017). Les dispositifs de localisation permettent aux agresseurs de suivre une femme à distance et en temps réel, et éventuellement de déboucher sur une confrontation face à face (Southworth et coll., 2007). Les agresseurs peuvent également télécharger un logiciel de GPS sur le téléphone

cellulaire de femmes ou en placer un dans leur véhicule à leur insu, ce qui les rend vulnérables si elles décident de quitter la relation (Woodlock, 2017).

L'utilisation de la technologie par les agresseurs constitue un problème de sécurité urgent, parce qu'il diminue la distance et les barrières physiques, ainsi que le sentiment de sécurité des femmes (Woodlock, 2017; Hand et coll., 2009). Apprendre aux femmes à reconnaître les signes qui les avertissent qu'un agresseur peut surveiller sa localisation, son activité en ligne ou sur son téléphone et lui montrer comment effacer l'historique de son navigateur Internet peut contribuer à leur sécurité et leur donner un sentiment de confiance.



Le National Network to End Domestic Violence (Réseau national pour mettre fin à la violence familiale, ou NNEADV) a créé une librairie regroupant les ressources technologiques de planification de la sécurité, auxquelles peuvent recourir les femmes exposées à la violence familiale et les prestataires de services. Certaines des ressources existent en plusieurs langues. Pour consulter ces ressources, veuillez visiter le site web de l'organisation à <https://nnev.org/>

OUTILS TECHNOLOGIQUES DE PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

Les femmes confrontées à la violence familiale peuvent désormais trouver en ligne des outils technologiques pour planifier leur sécurité. Certains de ces outils s'adressent aux populations difficiles à atteindre, comme les femmes enceintes, les très jeunes femmes, les femmes vivant en milieu rural, les femmes autochtones, les femmes racialisées, les immigrantes, les femmes qui tiennent particulièrement à préserver leur vie privée et celles dont le ou la partenaire ne s'identifie pas comme homme.

Les outils de planification de la sécurité en ligne peuvent être utilisés de façon autonome ou avec une personne de confiance. Ils peuvent donner aux femmes un sentiment d'indépendance et d'autodétermination, parce que les stratégies sont adaptées aux risques présents et à leurs besoins (Lindsay et coll., 2013). Enfin, ils démystifient la violence familiale en communiquant des données de recherche précises sur les facteurs de risque de violence répétée et d'homicide (Doherty, 2017; Lindsay et coll., 2013).



iCAN Plan 4 Safety - Des chercheurs des universités Western, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick travaillent à la réalisation d'une application; celle-ci a été mise à l'essai et jugée utile pour déceler les facteurs de risque, relever les peurs individuelles et établir un plan de sécurité (Ford-Gilboe et al. 2017). (Non disponible au public pour le moment)

LA CONSIDÉRATION ENVERS LES ANIMAUX

La violence potentielle ou avérée contre les animaux constitue une forme de violence psychologique à laquelle recourent des hommes violents pour contrôler leur partenaire féminine (Newberry, 2017). Certaines d'entre elles décident en effet de rester dans la relation plus longtemps quand cela se produit (Doherty & Hornosty, 2008; Collins et coll., 2017). Les femmes qui possèdent un ou des animaux risquent de devenir itinérantes si elles ont besoin de quitter une relation à risque élevé sans leur avoir trouvé d'endroit sûr (Collins et coll., 2017).

Les discussions entourant la planification de la sécurité concernent en général les femmes et les enfants. Pourtant, les risques liés au fait d'être propriétaire d'animal, la violence potentielle

ou avérée à l'encontre des animaux et les préoccupations envers les animaux en général sont inextricablement liés à la sécurité des femmes et des enfants. Il existe différents recours quand on travaille avec des femmes qui ont des animaux, à commencer par chercher en ligne un refuge qui accepte les animaux. Les refuges, pour leur part, peuvent collaborer avec les organismes locaux de protection des animaux pour établir un programme de sécurité animalière, voire créer leur propre programme sur place. Les services en matière de violence familiale peuvent envisager de faire un suivi émotionnel avec les femmes et les enfants en cas de sévices ou de la perte d'un animal (Collins et coll., 2017).

SITE WEB INDIQUANT LES REFUGES ACCEPTANT LES ANIMAUX



Le site Web SafePlaceforPets.org créé par Animal and Interpersonal Abuse Research Group (AIPARG) et Red Rover, a dressé la liste des refuges qui acceptent les animaux familiers au Canada et aux États-Unis.

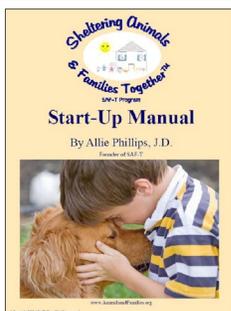


LE PROGRAMME SAFE PET



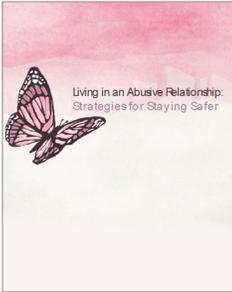
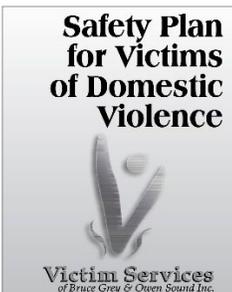
Le programme *SafePet* a été lancé par l'Ontario Medical Veterinary Association (OMVA) en 2003 pour aider les femmes ayant des animaux à quitter une relation violente. Ce programme est issu d'une collaboration entre l'OMVA, des refuges de femmes et des vétérinaires ontariens. Des bénévoles prennent soin des animaux pendant la durée du séjour des femmes dans le refuge.

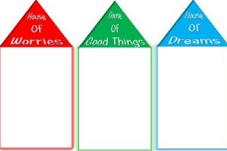
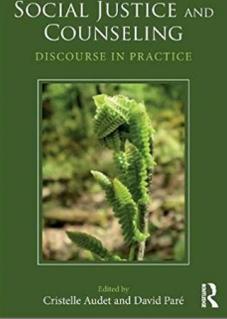
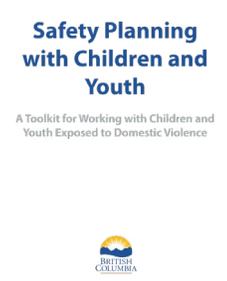
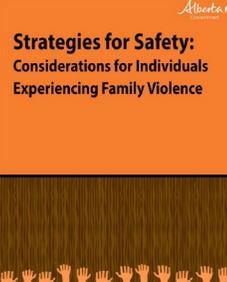
ABRITER LES ANIMAUX ET LES FAMILLES : LE GUIDE SAF-T

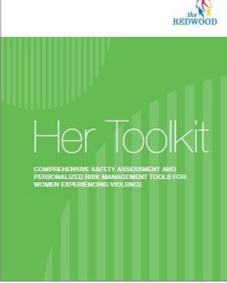


Allie Phillips, fondatrice de Sheltering Animals and Families Together (SAF-T), a conçu un guide proposant de multiples modèles d'hébergement et des façons de traiter des questions comme les types d'animaux à accepter; le bruit, les allergies et les odeurs; la peur des résidents à l'égard des animaux; que faire avec des animaux maltraités, agressifs et stressés; l'assistance aux personnes qui ont perdu un animal, etc. Le guide est disponible en ligne en anglais.

OUTILS ET RESSOURCES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DE LA SÉCURITÉ

	<p>Vivre dans une relation violente : Stratégies pour assurer sa sécurité</p> <p>« Vivre dans une relation violente : Stratégies pour assurer sa sécurité » a été conçu par Deborah Doherty pour les Néo-brunswickoises résidant en milieu rural. L'outil peut être utilisé de façon autonome ou avec une personne de confiance, comme un spécialiste de la violence familiale, et a pour vocation de servir d'outil d'évaluation continue. Il est divisé en trois étapes : (1) Désigner les personnes de confiance (2) Évaluer l'ampleur du risque, et (3) Créer un plan de sécurité à partir des risques définis à la seconde étape. L'outil est disponible en ligne à www.legal-info-legale.nb.ca/en/uploads/file/pdfs/safety-planning/strategies/Safety%20Plan-Eng-Web.pdf et le sera bientôt sous forme d'application mobile.</p>
	<p>Safety Plan for Victims of Domestic Violence (Plan de sécurité pour les victimes de violence familiale)</p> <p>Les services aux victimes de Bruce Grey et Owen Sound, en Ontario, ont conçu un plan de sécurité pour les femmes résidant en milieu rural ainsi que les enfants exposés à la violence familiale. Le document laisse de la place pour rédiger un plan d'évacuation d'urgence, propose des stratégies pour augmenter la sécurité à la maison et dans la collectivité, ainsi que des stratégies pour améliorer le sentiment de sécurité; il explique que faire en cas de situation violente. Il comporte une liste des coordonnées des services de violence familiale. Le document est disponible en anglais à www.thewomenscentre.org/docs/SafetyPlanVictimsDomesticViolence.pdf</p>
	<p>Vous n'êtes pas seule : Une trousse pour les femmes autochtones fuyant la violence conjugale</p> <p>L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a conçu ce guide. On peut y noter des renseignements qui aideront une femme exposée à la violence familiale à se préparer à une urgence possible (p. ex., numéros de téléphone importants, liste des affaires à emporter, dispositions pour les animaux). Le document est disponible à https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/NWAC-You-Are-Not-Alone-Handbook-French-web-version1.pdf</p>
	<p>L'élaboration d'un plan de sécurité</p> <p>Le Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants a préparé ce plan de sécurité. Le document énumère les stratégies auxquelles peut recourir une femme pour assurer sa sécurité dans diverses situations (p. ex., à la maison, au travail, en voiture, à l'extérieur, en ligne). Le document tient aussi compte des enfants exposés à la violence familiale. On y trouve la liste des numéros de téléphone des lignes de crise de la province en matière de violence familiale. L'outil est proposé en 13 langues : arabe, chinois, anglais, philippin (tagalog), français, hindi, italien, portugais, punjabi, espagnol, tamoul, ourdou et vietnamien. Le document est disponible en français à http://www.pcawa.net/uploads/1/4/7/1/14711308/frenchsafetyplan1.pdf et à https://etablissement.org/ontario/sante/sante-sexuelle-et-reproduction/violence-familiale/</p>

	<p>Safety Planning with Children and Youth (La planification de la sécurité auprès des enfants et des jeunes)</p> <p>« Safety planning with children and youth: A toolkit for working with children and youth exposed to domestic violence » (La planification de la sécurité auprès des enfants et des jeunes : Trousse à outils pour travailler avec les enfants et les jeunes exposés à la violence familiale) a été conçu par la BC Society of Transition Houses and Ending Violence Association of BC, avec le soutien du ministère de la Justice. La trousse fournit un guide pratique pour élaborer un plan de sécurité avec les enfants, des stratégies pour adapter le plan de sécurité au stade de développement de l'enfant, la planification de la sécurité des enfants selon la situation (p. ex., déposer ou aller chercher l'enfant, visite avec l'agresseur, témoignage de l'enfant au tribunal, violence dans les fréquentations amoureuses du jeune) et d'autres facteurs que les prestataires de services peuvent prendre en compte pour planifier la sécurité des enfants.</p>
	<p>Creating Safety and Social Justice for Women in the Yukon (Pour la sécurité et la justice sociale des femmes du Yukon)</p> <p>Catherine Richardson/Kinewesquai, Ann Maje Rader, Barbara McInerney, et Renee-Claude Carrier prônent une pratique axée sur les réactions pour faire face à la violence masculine contre les femmes et tiennent les agresseurs pour responsables de leur propre comportement au Yukon, au Canada. La pratique basée sur les réactions comprend une analyse contextuelle pour recueillir des renseignements sur la situation et la nature de la violence, pour comprendre les réponses sociales à la violence (p. ex., police, protection de l'enfance, politiques pro-arrestation) et pour consigner les stratégies de résistance des femmes et la façon dont elles réagissent aux réponses sociales. Cette pratique fait aussi appel à l'activisme par le biais de campagnes d'éducation et de pressions pour améliorer la vie sociale des défavorisées. Au Yukon, cet activisme cible le racisme, l'accès inéquitable des femmes autochtones au système légal, le soutien accru à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la protection de l'enfance, la santé et les services sociaux. Ce chapitre est publié dans l'ouvrage Social Justice and Counseling: Discourse in Practice, édité par C. Audet et D. Paré (2014; pp. 239-253)</p>
	<p>The Three Houses Model (Le modèle des trois maisons)</p> <p>Le modèle des trois maisons créé par Nicki Weld et Maggie Greening fait appel à une approche basée sur les forces pour venir en aide aux familles affectées par la violence familiale. L'outil des trois maisons est une méthode visuelle qui s'appuie sur des mots et des images pour permettre aux enfants et aux jeunes d'explorer la violence dans leur vie et d'y faire face, mais aussi pour cerner les préoccupations liées à la sécurité et relever leurs espoirs et leurs rêves pour un meilleur avenir. Ce modèle s'adresse aux prestataires de services sociaux qui travaillent avec les familles aux prises avec la violence familiale; il cherche plus spécifiquement à aider les adultes et les enfants à déterminer les forces, espoirs, rêves et vulnérabilités de la famille. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le document suivant (en anglais) www.communities.qld.gov.au/resources/childsafety/practice-manual/framework-three-houses-tool-booklet.pdf</p>
	<p>Strategies for Safety: Considerations for Individuals Experiencing Family Violence (Stratégies de sécurité : Considérations pour les personnes exposées à la violence familiale)</p> <p>Le gouvernement de l'Alberta a conçu l'ouvrage « Strategies for safety: Considerations for Individuals Experiencing Family Violence. » Ce document dresse une liste des articles à emporter pour s'échapper en cas d'urgence et des stratégies basées sur l'état de la relation (p. ex., rester dans la relation, planifier de quitter la relation, après la séparation de l'agresseur). Il énonce aussi des considérations liées à la préparation de plans de sécurité pour des groupes de femmes ayant des besoins particuliers – les femmes autochtones, les femmes ayant un handicap, les immigrantes, les aînées et les femmes avec des animaux.</p>

	<p>Advocacy Beyond Leaving: Helping Battered Women in Contact with Current or Former Partners (Au-delà de la rupture : Aider les femmes battues à reprendre contact avec leur partenaire ou ex-partenaire)</p> <p>Jill Davies, directrice adjointe de Greater Hartford Legal Aid Inc. et directrice de Building Comprehensive Solutions to Domestic Violence Initiative, propose une approche de défense des droits définie par les victimes et une définition de la « réussite » se rapportant à la sécurité des femmes et des enfants dans le contexte de la violence familiale. Ce document porte plus particulièrement sur la façon d'établir un plan de sécurité avec les femmes qui poursuivent la relation avec l'agresseur ou qui restent en contact régulièrement avec lui en raison des enfants. Il est disponible en anglais à www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Advocates%20Guide(1).pdf</p>
	<p>Her Toolkit: Comprehensive Safety Assessment and Personalized Risk Management Tools for Women Experiencing Violence (Sa trousse à outils : Outils d'évaluation globale de la sécurité et de gestion de risque personnalisée pour les femmes exposées à la violence)</p> <p>Ce guide a été créé par Beth Jordan et Deborah Sinclair, en collaboration avec le personnel de Redwood, de prestataires de services, de chercheurs et de femmes victimes de violence conjugale. Il couvre des thèmes comme l'élaboration d'un plan d'évacuation d'urgence, que préparer quand on part, ainsi que des stratégies de sécurité dans des situations diverses (p. ex., en ligne, à la maison, au travail, à l'extérieur). Il réserve un espace pour écrire le nom et les coordonnées de personnes importantes à contacter, que faire dans une situation violente, les risques personnels, institutionnels et culturels, et les mesures de protection. Vous pouvez demander la trousse en format PDF (en anglais) à www.theredwood.com/what-we-do/learning-and-resources/.</p>
 <p>Neighbours, Friends & Families</p>	<p>Safety planning for Women Who are Abused (Planification de la sécurité pour les femmes maltraitées)</p> <p>Par le biais de la campagne Neighbours, Friends, and Families Campaign, le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children expose des stratégies auxquelles peuvent recourir les femmes pour se protéger, elles et leurs enfants, d'un partenaire violent, y compris des stratégies quand on quitte l'agresseur ou qu'on s'apprête à le faire, comment partir, ainsi que l'après-séparation. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site suivant : (en anglais) www.neighboursfriendsandfamilies.ca/about/about-us?q=how-to-help/safety-planning</p>
	<p>Safety Planning at Work (Planification de la sécurité au travail)</p> <p>Par le biais de la campagne Neighbours, Friends, and Families Campaign, le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children a créé le document « Safety planning at work », qui propose des stratégies auxquelles peuvent recourir les employeurs pour préserver la sécurité des employés au travail, notamment l'accès public aux employés, les appels téléphoniques, le moment de quitter le travail, la confidentialité des renseignements de l'employé (p. ex., horaires de travail, coordonnées personnelles). Ce document est disponible en anglais à www.makeitourbusiness.ca/sites/makeitourbusiness.ca/files/MIOB_Safety_Planning_at_Work_0.pdf</p>

RÉFÉRENCES

- Abji, S. (2016). Because deportation is violence against women: On the politics of state responsibility and women's human rights." *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 23 (4): 483-507.
- Aide juridique Ontario: Vous n'êtes pas en mesure de payer pour les services juridiques dont vous avez besoin? Consulté à l'adresse <http://www.legalaid.on.ca/fr/publications/fact-need-a-lawyer.asp> (See Legal Aid Ontario)
- Anderson, K. M., Renner, L. M., & Bloom, T. S. (2014). Rural women's strategic responses to intimate partner violence. *Health Care for Women International*, 35(4), 423-441.
- Barton, S., Hungler, K., McBride, D., Letourneau, N., & Mailloux, S. (2015). Alberta research project report for provincial stakeholders: Rural and northern community response to intimate partner violence [Document PDF]. Consulté à l'adresse <http://www2.uregina.ca/ipv/Research%20Documents/AB%20-%20IPV%20Community%20Report%20-%20Feb%208%202016%20FINAL.pdf>
- Bhuyan, R., Shim, W., & Valagapudi, K. (2010). Domestic violence advocacy with immigrants and refugees. In L. L. Lockhart & F. S. Danis (Eds.), *Domestic violence: Intersectionality and culturally competent practice* (pp. 155-182). Chichester, NY: Columbia University Press.
- Bosch, K., & Schumm W. R. (2004). Accessibility to resources: Helping rural women in abusive partner relationships become free from abuse. *Journal of Sex & Marital Therapy*, 30, 357-370.
- Brassard, R., Montminy, L., Bergeron, A.-S., & Sosa-Sanchez, I. A. (2015). Application of intersectional analysis to data on domestic violence against Aboriginal women living in remote communities in the province of Quebec. *Aboriginal Policy Studies*, 4(1), 3-23.
- Bui, H. N. (2003). Help-seeking behavior among abused immigrant women: A case of Vietnamese American women. *Violence Against Women*, 9(2), 207-239.
- Campbell, J. (2004). Helping women understand their risk in situations of intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 19(12), 1464-1477.
- Campbell, J. C. (2001). Safety planning based on lethality assessment for partners of batterers in intervention programs. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 5(2), 129-143.
- Canadian Labour Congress. (2015). Sanctuary cities. Consulté à l'adresse <http://canadianlabour.ca/sanctuary-cities> (Congrès du Travail du Canada (2015). Les villes refuges.)
- Chanmugam, A. P. L., & Hall, K. M. S. W. (2012). Safety planning with children and adolescents in domestic violence shelters. *Violence and Victims*, 27(6), 831-848.
- Collins, E. A., Cody, A. M., McDonald, S. E., Nicotera, N., Ascione, F. R., & Williams, J. H. (2017). A template analysis of intimate partner violence survivors' experiences of animal maltreatment: Implications for safety planning and intervention. *Violence Against Women*, 24(4), 452-476.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (See Truth and Reconciliation Commission of Canada (2015). Final report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada)
- Community Coordination for Women's Safety and Ending Violence Association of British Columbia (EVA BC). (November, 2011, Revised 2014). High risk cases of violence against women in relationships: Collaborative safety planning [Document PDF]. Consulté à l'adresse http://endingviolence.org/wp-content/uploads/2011/11/High-Risk_Collaborative-Safety-Planning_rev19112014.pdf
- Community Coordination for Women's Safety and Ending Violence Association of British Columbia (EVA BC). (2013). Safety planning across culture and community: A guide for front line violence against women responders [Document PDF]. Consulté à l'adresse http://endingviolence.org/files/uploads/ure_and_Community_Manual_-_EVA_BC_Dec_9_2013.pdf
- Condition féminine Canada, Un profil des femmes dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques du Canada. [Document PDF]. Consulté à l'adresse http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/cfc-swc/SW21-171-2012-fra.pdf (See Status of Women Canada. (n.d.). A profile of Canadian women in rural, remote, and Northern communities)
- Cripps, K. (2007). Indigenous family violence: From emergency measures to committed long term action. *Australia Indigenous Law Review*, 11, 7-18.
- Davies, J. (2009). Advocacy beyond leaving: Helping battered women in contact with current or former partners: A guide for domestic violence advocates. Consulté à l'adresse [https://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Advocates%20Guide\(1\).pdf](https://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Advocates%20Guide(1).pdf)
- Davies, J., Lyon, E., & Monti-Catania, D. (1998). *Safety planning with battered women: Complex lives/difficult choices*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Dickson-Gilmore, J. (2014). Whither restorativeness? Restorative justice and the challenge of intimate violence in Aboriginal communities. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 417-446.
- Dimond, J. P., Fiesler, C., & Bruckman, A. S. (2011). Domestic violence and information communication technologies. *Interacting with Computers*, 23(5), 413-421.
- Doherty D. & Hornosty, J. (2004). Abuse in a rural and farm context. In M. Stirling, C. Cameron, N. Nason Clark, B. Miedema (Eds.), *Understanding Abuse: Partnering for Change* (55-82). Toronto, ON: University of Toronto Press.
- Doherty, D. (2017). Rethinking safety planning: A self-directed tool for women who are abused. In T. Augusta-Scott, K. Scott & L. Tutty, *Innovations in interventions to address intimate partner violence: Research and practice* (pp. 18-32). New York, NY: Routledge.
- Doherty, D., & Hornosty, J. (2008, May). Exploring the links: Firearms, family violence and animal abuse in rural communities [Document PDF]. Final Research Report to The Canadian Firearms Centre, Royal Canadian Mounted Police, and Public Safety Canada. Consulté à l'adresse http://www.legal-info-legale.nb.ca/en/uploads/file/pdfs/Family_Violence_Firearms_Animal_Abuse.pdf
- Donnelly, D. A., Cook, K. J., Van Ausdale, D. & Foley, L. (2005). White privilege, color blindness, and services to battered women. *Violence Against Women*, 11(1), 6-37.
- Dudgeon, A., & Evanson, T. A. (2014). Intimate partner violence in rural U.S. areas: What every nurse should know. *American Journal of Nursing*, 114(5), 26-35.

- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Nos femmes et nos filles sont sacrées [document PDF]. Consulté à l'adresse <http://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2018/04/ni-mmiwg-interim-report-revised-french.pdf> (See National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls.)
- Erez, E., Adelman, M., & Gregory, C. (2009). Intersections of Immigration and Domestic Violence. *Voices of Battered Immigrant Women. Feminist Criminology*, 4(1), 32-56.
- Evanson, T. (2006). Intimate partner violence and rural public health nursing practice: Challenges and opportunities. *Online Journal of Rural Nursing and Health Care*, 6(1), 7-20.
- Ford-Gilboe, M., Varcoe, C., Scott-Storey, K., Wuest, J., Case, J., Currie, L. M., & Wathen, C. N. (2017). A tailored online safety and health intervention for women experiencing intimate partner violence: the iCAN Plan 4 Safety randomized controlled trial protocol. *BMC Public Health*, 17(1), 273.
- Glass, N., Eden, K. B., Bloom, T., & Perrin, N. (2010). Computerized aid improves safety decision process for survivors of intimate partner violence. *Journal of interpersonal violence*, 25(11), 1947-1964.
- Goodkind, J. R., Sullivan, C. M., & Bybee, D. I. (2004). A contextual analysis of battered women's safety planning. *Violence Against Women*, 10(5), 514-533.
- Government of Canada. (2015). Firearms, accidental deaths, suicides and violent crime: An updated review of the literature with special reference to the Canadian situation. Consulté à l'adresse http://www.justice.gc.ca/eng/rp-pr/csj-sjc/jsp-sjp/wd98_4-dt98_4/p2.html (Voir Gouvernement du Canada (2015). Armes à feu, décès accidentels, suicides et crimes violents : recherche bibliographique concernant surtout le Canada)
- Government of Canada. (2017). How Canada's refugee system works. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/refugees/canada-role.html> (Voir Gouvernement du Canada (2017). Fonctionnement du système canadien de protection des réfugiés)
- Gouvernement du Canada (2015). Armes à feu, décès accidentels, suicides et crimes violents : recherche bibliographique concernant surtout le Canada. Consulté à l'adresse https://www.justice.gc.ca/fr/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/dt98_4-wd98_4/index.html (See of Canada. (2015). Firearms, accidental deaths, suicides and violent crime.)
- Gouvernement du Canada (2017). Fonctionnement du système canadien de protection des réfugiés. Consulté à l'adresse <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/role-canada.html> (Voir
- Government of Canada. (2017). How Canada's refugee system works.)
- Grama, J. I. (2000). Women forgotten: difficulties faced by rural victims of domestic violence. *American Journal of Family Law*, 14(3), 173.
- Guruge, S. & Humpries, (2009). Barriers that affect abused immigrant women's access to and use of formal social supports. *Canadian Journal of Nursing Research*, 41(3): 64-84.
- Hand, T., Chung, D., & Peters, M. (January, 2009). The use of information and communication technologies to coerce and control in domestic violence and following separation [Stakeholder Paper No. 6]. *Australian Domestic and Family Violence Clearinghouse*, University of New South Wales (UNSW).
- Hester, M., Pearson, C., Harwin, N. (2007). *Making an impact: Children and domestic violence* (2nd ed.). London, UK: Jessica Kingsley Publishers.
- Horton, E., Murray, C. E., Garr, B., Notestine, L., Flasch, P., & Johnson, C. H. (2014). Provider perceptions of safety planning with children impacted by intimate partner violence. *Children and Youth Services Review*, 42, 67-73.
- Human Rights Watch. (2013). *Those Who Take Us Away: Abusive Policing and Failures in Protection of Indigenous women and Girls in Northern British Columbia, Canada* [Document PDF]. Consulté à l'adresse https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213webwcover_0.pdf
- Human Rights Watch. (2017). *Submission to the Government of Canada on Police Abuse of Indigenous Women in Saskatchewan and Failures to Protect Indigenous Women from Violence* [Document PDF]. Consulté à l'adresse https://www.hrw.org/sites/default/files/supporting_resources/canada_saskatchewan_submission_june_2017.pdf
- Humphreys, C., Mullender, A., Lowe, P., Hague, G., Abrahams, H., & Hester, M. (2001). Domestic violence and child abuse: Developing sensitive policies and guidance. *Child Abuse Review*, 10(3), 183-197.
- Inuit Tapriit Kanatami 2018. About Canadian Inuit. Consulté à l'adresse <https://www.itk.ca/about-canadian-inuit/>
- Irvine, K. (2009). *Supporting Aboriginal Parents: Teachings for the Future*. Prince George: National Collaborating Centre for Aboriginal Health [Document PDF]. Consulté à l'adresse [http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/37/Supporting%20Aboriginal%20Parents%20-%20Teaching%20for%20the%20Future%20\(English\).pdf](http://www.nccah-ccnsa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/37/Supporting%20Aboriginal%20Parents%20-%20Teaching%20for%20the%20Future%20(English).pdf).
- Justice Institute of British Columbia. (2007). *Empowerment of immigrant and refugee women who are victims of violence in their intimate relationships* [Document PDF]. Consulté à l'adresse <http://www.jibc.ca/sites/default/files/research/pdf/Empowerment%2520of%2520Immigrant%2520and%2520Refugee%2520Women%2520-%2520Executive%2520Sum%2520E2%80%A6.pdf>
- Kulkarni, S. J., Bell, H., & Rhodes, D. M. (2012). Back to basics: Essential qualities of services for survivors of intimate partner violence. *Violence Against Women*, 18(1), 85-101.
- Legal Aid Ontario. (2018). Need a lawyer but can't afford it? Consulté à l'adresse <http://legalaid.on.ca/en/getting/eligibility.asp> (Voir Aide juridique Canada)
- Lindhorst T., Nurius P., & Macy R. J. (2005). Contextualized assessment with battered women: strategic safety planning to cope with multiple harms. *Journal of Social Work Education*, 41(2), 331-352
- Lindsay, M., Messing, J. T., Thaller, J., Baldwin, A., Clough, A., Bloom, T., ... & Glass, N. (2013). Survivor feedback on a safety decision aid smartphone application for college-age women in abusive relationships. *Journal of Technology in Human Services*, 31(4), 368-388.
- Logan, T. K., & Walker, R. (2018a). Looking into the Day-To-Day Process of Victim Safety Planning. *Journal of Family Violence*, 33(3), 197-211.
- Logan, T. K., & Walker, R. (2018b). Advocate Safety Planning Training, Feedback, and Personal Challenges. *Journal of Family Violence*, 1-13.
- Macy, R. J., Giattina, M. C., Montijo, N. J., & Ermentrout, D. M. (2010). Domestic violence and sexual assault agency directors' perspectives on services that help survivors. *Violence Against Women*, 16(10), 1138-1161.
- Métis Settlements General Council. (2018). Consulté à l'adresse : <https://www.itk.ca/about-canadian-inuit/> Conseil général des établissements métis. (2018). Consulté à l'adresse : <https://www.itk.ca/about-canadian-inuit/>

- Moynihan, B., Gaboury, M. T., & Onken, K. J. (2008). Undocumented and unprotected immigrant women and children in harm's way. *Journal Forensic Nursing*, 4(3), 123-129.
- Murray C. E., & Graves K. N. (2012). *Responding to family violence: A comprehensive, research-based guide for therapists*. New York: Routledge.
- Murray, C. E., Horton, G. E., Johnson, C. H., Notestine, L., Garr, B., Pow, A. M. & Doom, E. (2015). Domestic violence service providers' perceptions of safety planning: A focus group study. *Journal of Family Violence*, 30(3), 381-392.
- National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. (2017). Interim report: The national inquiry into missing and murdered Indigenous women and girls: Our women and girls are sacred [Document PDF]. Consulté à l'adresse <http://www.mmiwg-ffada.ca/files/ni-mmiwg-interim-report-en.pdf> (Voir Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées)
- Newberry, M. (2017). Pets in danger: exploring the link between domestic violence and animal abuse. *Aggression and Violent Behavior*, 34, 273-281.
- Pauktuutit Inuit Women's Association. (2005, April 30). Research report: Applying Inuit cultural approaches in the prevention of family violence and abuse [Document PDF]. Consulté à l'adresse https://www.pauktuutit.ca/wp-content/uploads/InuitAbusePrevention_e.pdf
- Peek-Asa, C., Wallis, A., Harland, K., Beyer, K., Dickey, P., & Saftlas, A. (2011). Rural disparity in domestic violence prevalence and access to resources. *Journal of Women's Health*, 20(11), 1743-1749.
- Pugh, R. (2006). Dual relationships: Personal and professional boundaries in rural social work. *British Journal of Social Work*, 37(8), 1405-1423.
- Radford, L., Blacklock, N. & Iwi, K. (2006). Domestic violence risk assessment and safety planning in child protection—Assessing perpetrators. In C. Humphreys & N. Stanley (Eds.), *Domestic violence and child protection: Directions for good practice* (pp. 170-189). London, UK: Jessica Kingsley Publishers.
- Richardson, C. & Wade, A. (2010). Islands of safety: Restoring dignity in violence prevention work with Indigenous families. *The First Peoples Child and Family Review*, 5(1), 137-145.
- Richardson/Kinewesquao, C. (2016). Creating Islands of Safety for victims of violence: A critical systems approach. In I. McCarthy and G. Simon (Eds.), *Systemic therapy as transformative practice* (pp. 250-268). Farnhill, UK: Everything is Connected Press.
- Riddell, T., Ford-Gilboe, M., & Leipert, B. (2009). Strategies used by rural women to stop, avoid, or escape from intimate partner violence. *Health Care for Women International*, 30(1-2), 134-159.
- Shepherd, J. (2001). Where Do You Go When It's 40 Below? Domestic Violence Among Rural Alaska Native Women. *Affilia*, 16(4), 488-510.
- Shlonsky, A., Friend, C., & Lambert, L. (2007). From culture clash to new possibilities: A harm reduction approach to family violence and child protection services. *Brief Treatment and Crisis Intervention*, 7(4), 345-363.
- Sillito, C. L., & Salari, S. (2011). Child outcomes and risk factors in U.S. homicide-suicide cases 1999–2004. *Journal of Family Violence*, 26(4), 285-297.
- Sokoloff, N. J. & Dupont, I. (2005). Domestic violence at the intersections of race, class, and gender. *Violence Against Women*, 11(1), 38-64.
- Southworth, C., Finn, J., Dawson, S., Fraser, C., & Tucker, S. (2007). Intimate partner violence, technology, and stalking. *Violence Against Women*, 13(8), 842-856.
- Statistics Canada. (January, 2008). Aboriginal peoples in Canada in 2006: Inuit, Métis and First Nations, 2006 Census. Catalogue No. 97-558-XIE. (Voir *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*)
- Statistique Canada (Janvier 2008). *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*. Catalogue No. 97-558-XIE. (See *Aboriginal peoples in Canada in 2006: Inuit, Métis and First Nations*)
- Status of Women Canada. (n.d.). A profile of Canadian women in rural, remote, and Northern communities [Document PDF]. Consulté à l'adresse <http://www.swc-cfc.gc.ca/initiatives/wnc-fcn/profile-eng.pdf> (Voir *Condition féminine Canada, Un profil des femmes dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques du Canada*)
- Sue, D. W., & Sue, D. (1999). *Counseling the culturally different: Theory and practice* (3rd ed.). New York: John Wiley and Sons.
- Terzon, E. (2016, February 15). Why Indigenous women in remote Northern territory have 'no realistic way' to escape violence. ABC Radio Darwin. Consulté à l'adresse <http://www.abc.net.au/news/2016-02-15/housing-shortage-domestic-violence-victims-northern-territory/7105242>
- Thurston, W. E., Roy, A., Clow, B., Este, D., Gordey, T., Haworth-Brockman, M., McCoy, L., Beck, R. R., Saulnier, C., & Lesley, C. (2013). Pathways into and out of homelessness: Domestic violence and housing security for immigrant women. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 11(3), 278-298.
- Truth and Reconciliation Commission of Canada (2015). Final report of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Volume One: Summary. Toronto, ON: James Lorimer & Company Ltd.
- UNESCO (2017). *Sciences humaines et sociales, Migrations internationales*. Consulté à l'adresse <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>
- United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization. (2017). *Social and Human Sciences, International Migration*. Consulté à l'adresse <http://www.unesco.org/new/en/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>
- Waugh F., & Bonner M. (2002). Domestic violence and child protection: issues in safety planning. *Child Abuse Review*, 11, 282–295.
- Wendt, S. & Hornosty, J. (2010). Understanding Contexts of Family Violence in Rural, Farming Communities: Implications for Rural Women's Health. *Rural Society*, 20(1), 51-63.
- Wendt, S., Buchanan, F., & Moulding, N. (2015). Mothering and Domestic Violence: Situating Maternal Protectiveness in Gender. *Affilia*, 30(4), 533-545.
- Woodlock, D. (2017). The abuse of technology in domestic violence and stalking. *Violence Against Women*, 23(5), 584-602.
- Yuan, N. P., Belcourt-Dittloff, A., Schultz, K., Packard, G., & Duran, B.M. (2014). Research agenda for violence against American Indian and Alaska Native women: Toward the development of strength-based and resilience interventions. *Psychology of Violence*, 5(4), 367-373.
- YWCA Canada. (2009). *Life beyond shelter: Toward coordinated public policies for women's safety and violence prevention* [Document PDF]. Consulté à l'adresse <http://ywcacanada.ca/data/publications/00000002.pdf>

ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ICPHFPV

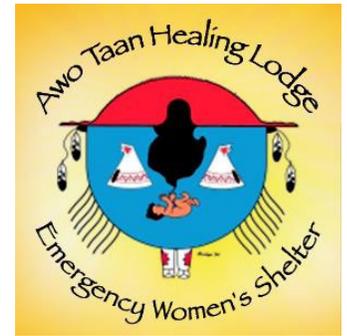
Le cercle national autochtone contre la violence familiale



National Aboriginal Circle Against Family Violence



ACWS
Alberta Council of Women's Shelters



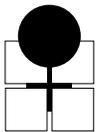
REPRESENTATIVE FOR CHILDREN AND YOUTH



CANADIAN WOMEN'S FOUNDATION



Office of the Chief Coroner
Bureau du coroner en chef



The FREDA Centre
for Research on Violence Against Women and Children



Western

Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children



Human Services



ENDING VIOLENCE
Association of BC

Manitoba



WOMEN'S SHELTERS CANADA
Shelters and Transition Houses
United to End Violence Against Women

Western
UNIVERSITY • CANADA



BC Society of Transition Houses



UNIVERSITY OF CALGARY

SIMON FRASER UNIVERSITY
ENGAGING THE WORLD



**Centre for the Study of
Social and Legal Responses to Violence**



**cri
viff**

CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE
SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET
LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES



MUSLIM RESOURCE CENTRE
for Social Support and Integration

**UNIVERSITY
OF MANITOBA**



**BRITISH
COLUMBIA**



**BC MENTAL HEALTH
& SUBSTANCE USE SERVICES**

An agency of the Provincial Health Services Authority



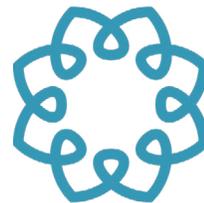
**UQÀM | Université du Québec
à Montréal**



IMPROVE LIFE.



One University. One World. Yours.



FREDERICTON
**SEXUAL
ASSAULT
CENTRE**



MA MAWI WI CHI ITATA CENTRE

We all work together to help one another.



**University
of Regina**

RESOLVE
RESEARCH AND EDUCATION FOR SOLUTIONS
TO VIOLENCE AND ABUSE



CONTACTEZ-NOUS!

www.cdhipi.ca



twitter.com/cdhipi



facebook.com/CREVAWC/

Pour figurer sur notre liste de diffusion, faites-en la demande auprès de cdhpivp@uwo.ca